



## **COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD**

**Séance exceptionnelle du 20 février 2019**

**– Procès-verbal –**

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail s'est réuni le 20 février 2019 à 9h30 au SDIS du Nord – 65 Place Rihour, sous la présidence de M. Jacques HOUSSIN, Président du CHSCT.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

#### **Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :**

- M. Jacques HOUSSIN – Président du CHSCT  
2<sup>ème</sup> Vice Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole de Lille, Maire de Verlinghem
- M. Henri GADAUT – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Wattrelos
- Mme Barbara COEVOET - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Maire de Bergues

- M. Maxime CABAYE - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Annie LEYS - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Wattignies
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Eric RENAUD – Suppléant (arrivée 9h45)  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Saint-Amand-Les-Eaux

**Membres représentant le Personnel :**

- M. Hugues TETAERT – Titulaire  
CIS Fourmies – CGT
- M. Jérémy DOURS – Titulaire  
CIS Tourcoing – CGT
- M. François MASSIN – Titulaire  
Service Prévision Groupement 5 – CGT
- M. Grégory VERCOUTRE – Titulaire  
CIS Seclin – Syndicat Autonome
- M. Jean-François PANZERA – Titulaire  
CIS Douchy les Mines – CFTC
- M. David CAMBRE – Titulaire  
CIS Armentières – SUD
- M. Christophe CATTELET – Titulaire (arrivée 9h40)  
Groupement Prévision– Avenir Secours
- M. Jimmy DURAND – Titulaire  
CIS Marcq en Baroeul – FOSIS 59
- M. Angelo CARLUCCI – Suppléant  
Pôle RRH – CGT
- M. Quentin VERVEY – Suppléant  
CIS Dunkerque – CGT

- M. Laurent PIAZZA – Suppléant  
CIS Denain – Syndicat Autonome
- M. André POUPAERT – Suppléant (arrivée 9h40)  
CIS Valenciennes – Avenir Secours
- M. Stéphane BOUTEILLE – Suppléant  
CIS Douchy les Mines – FOSIS 59

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

### **Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :**

- M. Nicolas SIEGLER – Titulaire  
1er Vice Président du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Cambrai
- M. Aimé DUQUENNE – Titulaire  
3ème Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Gruson
- M. Régis CAUCHE - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Croix
- Mme Isabelle FERNANDEZ - Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Loon-Plage
- Mme Marguerite CHASSAING – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Françoise DEL PIERO – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY– Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, Adjointe au Maire de Thivencelle
- Mme Marie CIETERS – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Sylvia DUHAMEL – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

- M. Jean-Marc GOSSET – Suppléant  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord

**Membres représentant le Personnel :**

- M. Maroine FATHALLAH – Titulaire  
CIS Hautmont– CGT
- M. Benjamin CALVARIO – Suppléant  
CIS Tourcoing – CGT
- M. Stéphane BELMONTE – Suppléant  
CIS Maubeuge – CGT
- M. Michaël COLPIN – Suppléant  
CIS Valenciennes – CFTC
- M. Nicolas NOIRET – Suppléant  
CIS Lille Malus – SUD

**Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :**

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE  
Directeur Départemental
- M. le Colonel h. c. René SPIÈS  
Directeur Départemental Adjoint
- M. le Médecin Colonel Valéry LECOEUVRE  
Chef du Groupement Soutien et Appui de Santé  
Pôle Santé et Secours Médical
- M. Frédéric THIERY  
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- M. Philippe MOENAERT  
Chef du Pôle Système d'Information
- M. le Lieutenant Colonel Jean François LOUVEGNEZ  
Chef du Pôle Finances et Patrimoine
- Mme Mireille MOUELLE  
Chef du Groupement Ressources Humaines - Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant Colonel Stéphane BEAUVENTRE  
Chef du Groupement Acquisition et Suivi Matériel- Pôle Moyens et Logistique
- M. le Lieutenant Colonel Pierre TRIQUET  
Chef du Groupement Construction et Travaux - Pôle Finances et Patrimoine

- M. le Lieutenant Colonel Dominique JACQUES  
Chef du Groupement Territorial 1
- M. le Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX  
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Commandant Vincent BASSIMON  
Représentant le Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Commandant Cédric MARECHAL  
Représentant le Chef du Groupement Territorial 5
- Mme Stéphanie CARDON  
Cabinet du DDSIS
- M. le Capitaine Rémi MARHEM  
Chef du Service Communication, Cabinet du DDSIS
- Mme Sophie MYLLER  
Service Hygiène et Sécurité, Groupement Santé et Sécurité en Service
- Mme Anne ROULAND LECOCQ  
Chef du Service Hygiène et Sécurité, Groupement Santé et Sécurité en Service
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR  
Chef du Service Relations Sociales et circuit d'information RH, Groupement Ressources Humaines
- Mme Anne Sophie CHARLET  
Service Relations Sociales et circuit d'information RH, Groupement Ressources Humaines

**Sont intervenus en tant qu'experts pendant la séance :**

- Dr DANGLLOT, expert invité par la CGT
- M. le Lieutenant Colonel Sylvain BONVIN  
Chef du Groupement Logistique
- M. le MLT Nicolas MATUSZAK - SPV  
Pôle Santé et Secours Médical

M. le Président ouvre la séance à 9h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme LEROY LAIDEBEUR procède à l'appel.

M. le Président constate que le quorum est atteint.

## **1. Modification de la composition du CHSCT**

Mme LEROY LAIDEBEUR indique que, suite au départ de M. CURELLA, le CHSCT accueille M. POUPAERT pour Avenir Secours.

**Ce point étant pour information, M. le Président propose de passer au point suivant.**

## **2. Brossage des effets et ses conséquences**

M. le Président précise que cette séance a été demandée par la CGT et invite donc un représentant à s'exprimer.

M. CARLUCCI indique que la CGT a demandé l'arrêt de la procédure de nettoyage des effets souillés par brossage.

En effet, les préconisations du Pôle Santé et Secours Médical donnent la possibilité aux agents d'évaluer eux-mêmes l'état de souillure de leurs tenues pour justifier d'une procédure de nettoyage.

Cette demande d'arrêt va être étayée par la présentation du Dr DANGLOT, expert invité par le syndicat.

M. CARLUCCI souhaite la prise en compte dans les procédures opérationnelles, à l'instar de la molécule de monoxyde de carbone, d'autres molécules qui ne sont pas détectées faute de moyens, comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), etc.

M. DOURS présente une vidéo sur le nettoyage des EPI, mise en ligne sur l'intranet du SDIS du Nord.

Le Dr DANGLOT précise qu'il a dirigé pendant 40 ans un laboratoire de recherche en toxicologie. Il est spécialisé dans les problèmes d'amiante à la Mairie de Paris. Il effectue des expertises au niveau des égouts et pour la production d'eau potable. Il a été également médecin du travail à la Mairie de Paris pendant une dizaine d'années.

Au visionnage de la vidéo, il note qu'on parle d'un masque FFP2, et pense que ce masque est tout à fait insuffisant. De plus celui-ci n'est pas porté correctement. Il remarque qu'il y a trop d'espace libre autour du nez et donc la protection n'est pas satisfaisante.

D'autre part, le lavage à grande eau ne pose pas de problème, à condition que les utilisateurs portent des gants en butyle, mais dans la vidéo, les agents ont les bras nus et donc risquent une contamination par le polluant.

Le Dr DANGLOT souhaite que les personnels portent un masque FFP3 et non FFP2 car la porosité est trop grande et ne protège pas contre la fibre d'amiante en particulier, et contre les HAP. Il remarque que les agents ne savent pas mettre correctement leur masque et qu'il est important de leur apprendre.

Enfin, le brossage à sec devrait être complètement banni car selon le Dr DANGLOT, c'est la meilleure manière d'envoyer des particules et CMR dans l'environnement. Le brossage à sec n'a aucun intérêt d'autant que les agents utilisent ensuite les sacs hydrosolubles pour stocker les tenues.

M. VERCOUTRE souhaite intervenir sur l'historique de la réalisation de la vidéo. Un groupe de travail a été constitué après le CHSCT exceptionnel du 7 novembre 2017 à l'issue duquel les 43 préconisations du rapport de la CNRACL ont été votées. Le brossage faisait partie des préconisations et le tournage s'est fait à la demande de M. CARLUCCI, qui y a participé

avec M. VERCOUTRE. Ils ont essayé de mettre en place une procédure avec les moyens du bord, tout était à créer. Il rappelle que le brossage des tenues est une solution provisoire en attendant d'un protocole pérenne. Dès que la phase test aura pris fin, le protocole sera généralisé à l'ensemble du département ainsi donc il n'y aura plus de brossage. Le but de cette vidéo était de former les agents rapidement à la problématique de la toxicité des fumées et des particules fines, de les sensibiliser. Ce qui ressort des échanges avec des collègues Belges et au congrès de l'Association Nationale de Défense de la Santé et de Sécurité des Sapeurs-pompiers à Angoulême, est que les sapeurs pompiers prennent conscience de l'importance de cette problématique, mais qu'un important travail de sensibilisation reste à faire.

Il indique que lors du tournage de la vidéo, M. CARLUCCI et lui-même n'avaient pas de masque FFP3 à disposition. Cependant, il s'agit bien d'utiliser les masques FFP3. Il faudrait même pratiquement porter un ARI. Les dernières études révèlent que le masque FFP3 est insuffisant. Il ajoute que toutes les mesures prises seront insuffisantes, c'est la diminution de la durée d'engagement et du nombre d'engagements des agents qui limitera la contamination.

M. DOURS présente une deuxième vidéo sur la dangerosité du brossage des EPI.

M. CARLUCCI souhaite que la méthode de décontamination des EPI par brossage soit abandonnée par le SDIS du Nord et que l'utilisation des sacs hydrosolubles soit généralisée, ceci dans les plus brefs délais. Cette décision permettrait de mettre fin au désaccord sur la méthode.

Le MCL LECOEVRE confirme qu'actuellement les masques FFP3 sont utilisés. Ces masques doivent être également portés pour se prémunir de l'ensemble des maladies infectieuses. Un rappel sur l'utilisation peut être fait.

De plus, si un effet doit être lavé, il confirme qu'il est inutile de le brosser. Il est effectivement nécessaire de le repreciser dans les centres de secours.

La prise de conscience de la toxicité des fumées a débuté au moment de la publication du rapport de la CNRACL. Malgré les messages de prévention et la campagne en cours, les personnels sur le terrain ont des difficultés à se sentir concernés par la problématique. Le premier défi est de faire accepter le changement aux agents. On réalise que, même pour les souillures importantes comme pour les règles d'hygiène de base, les procédures ne sont pas respectées par la majorité. Le guide de doctrine opérationnelle de la Sécurité Civile peut aider à organiser la mise en place des dispositifs.

Ce guide préconise quatre situations :

- nettoyage pas nécessaire
- degré de souillure léger : nettoyage par brossage à sec
- degré de souillure important et corps gras : brossage léger avec eau savonneuse et rinçage léger
- degré de souillure trop important : échange des EPI

On ne connaît pas la définition de "degré de souillure", le SDIS du Nord ne retient que trois situations : pour les deux dernières situations, lorsque les effets sont souillés, ils sont échangés.

Si on part du principe que sur un feu quel qu'il soit, les effets sont souillés, cela signifie qu'il faut changer immédiatement l'ensemble des effets des agents sur l'ensemble du département. Il faudrait plusieurs années pour mettre en oeuvre une telle organisation. Le LCL LECOEVRE indique que le SDIS, en concertation avec le groupe de travail "toxicité fumées" a pris le parti de commencer par des mesures, qui comme expliqué par les collègues belges et canadiens, coûtent le moins et rapportent le plus.

Le SDIS du Nord est précurseur dans la prise en compte de la problématique. Des préconisations de base sont déjà mises en place. Il y aura probablement des évolutions à venir, le SDIS s'adaptera. La vidéo présentée aujourd'hui est déjà dépassée, des ajustements ont été effectués depuis.

Si le SDIS décide à l'avenir qu'il faut changer toutes les tenues des pompiers intervenus sur un feu, il sera nécessaire d'évaluer le budget et mettre en place une réflexion sur la logistique.

Le LCL LECOEUVRE indique que les préconisations déjà mises en oeuvre sont un grand pas en avant.

La priorité est d'avoir l'adhésion des agents. Parallèlement, il faut se pencher sur les risques liés à chaque individu. C'est en développant ce type d'accompagnement que la médecine de prévention a traité par exemple l'addictologie sur le tabac.

Le MCL LECOEUVRE présente le MLT MATUSZAK, médecin du travail, qui fait son doctorat sur la problématique des fumées d'incendie.

Le MLT MATUSAK précise que le SDIS du Nord utilise actuellement des masques FFP3 qui ont un taux d'interception des particules de 98,7 % et non pas les FFP2 à 93,1 %. Le rapport de la CNRACL paru en 2017 sur les feux d'incendie a démontré l'efficacité du FFP3. Il n'est pas d'accord avec M. VERCOUTRE quand il indique que ce masque est inutile. Il indique que le brossage à sec n'est préconisé que pour des souillures dites "légères" et qu'il n'est pas recommandé avant de déposer les effets dans un sac hydrosoluble. Quant à la définition du degré de souillure, dans la deuxième vidéo, on n'est pas sur une souillure "légère" lorsqu'on observe la remise en suspension des particules.

M. CARLUCCI indique que pour avoir participé avec les ADP à l'information et la sensibilisation des pompiers sur la toxicité des fumées, les agents sont réceptifs et ces séances permettent de les faire réagir. Le risque était de faire une sensibilisation importante mais d'avoir une prise en charge inadaptée en terme de moyens. Il faut éviter une polémique sur la prise en charge des effets. M. CARLUCCI déplore que le brossage soit encore préconisé.

M. VERCOUTRE pense que l'urgence est de généraliser la phase test et indique que ce qui bloque la décision reste la problématique des cagoules et des gants et notamment celle de leur traçabilité. Le problème qui se pose pour les gants est celui du séchage de l'intérieur. Le groupe de travail a imaginé le même procédé que pour les chaussants de ski avec une soufflerie interne. Des solutions existent, mais elles nécessitent des moyens. M. le Président a évoqué une dotation supplémentaire en EPI pour les agents en double statut, M.VERCOUTRE propose de faire l'acquisition d'une étuve pour le séchage des gants, à l'instar du SDIS 62. Une étuve permet le séchage d'une cinquantaine de paires à la fois.

Le LCL BONVIN indique avoir débuté la phase test le 26 novembre 2018. Le groupe de travail s'est réuni en première partie du mois de février 2019 et a fait une première évaluation de la phase test.

Plusieurs difficultés sont remontées :

- pour le suivi de la traçabilité. Ceci représente un point essentiel car réglementairement le SDIS est tenu, sur des EPI de catégorie 3, de suivre les vérifications obligatoires des effets. Un problème informatique est intervenu récemment et, pour citer un exemple un membre du CHSCT ne retrouve plus sa veste. Des outils simples ont été mis à disposition des CIS test avec un stock tampon qui, dans un premier temps, ne concernait que les vestes et les surpantalons. Ceci permettait de procéder à un échange rapide et d'éviter une rupture de capacité opérationnelle du CIS pour le réengagement des agents.

Les retours sont plutôt positifs de la part des CIS qui se sont investis dans le suivi des stocks tampon, même si la procédure est perfectible. Avec un accompagnement des personnels, la gestion des stocks peut se faire de manière rigoureuse.

- pour l'isolement des effets. Le SDIS 59 a fait le choix des sacs à ouverture soluble car les sacs hydrosolubles fondent au contact de l'eau ce qui est incompatible avec des interventions sur feu qui nécessitent l'usage de l'eau. Il n'existe pas de solution technique idéale. Les sacs à ouverture soluble semblent être la meilleure option.



- pour les cagoules et les gants. Une solution à la problématique des cagoules est en bonne voie, elle a été présentée lors du précédent CHSCT et du dernier groupe de travail. Les cagoules devraient être mises à disposition des centres de secours le 1er mars 2019. En revanche, le problème technique des gants d'intervention persiste, ceci est dû à un défaut de prise en charge du prestataire. Les fournisseurs sont pour l'instant dans l'incapacité d'apporter une solution technique efficace. Il existe une problématique au niveau de la conception du gant qui possède une membrane à l'intérieur. Celle-ci a la particularité de rendre le gant étanche mais difficilement séchable. Cet aspect nécessite la mise en oeuvre de moyens que le SDIS ne possèdent pas actuellement. Une rencontre avec un fournisseur de matériel de lavage industriel est programmée dans le but de concevoir une laverie de nouvelle génération avec notamment des séchoirs à chaussures de ski. Ce contact doit fournir une idée sur l'approche financière et la faisabilité technique. Ce projet nécessite d'importants travaux et le délai peut prendre un peu plus de temps. D'ici quelques semaines, les services seront en mesure de présenter les conditions techniques et les possibilités de prise en charge des cagoules et des effets textiles et donc d'envisager une généralisation. Le LCL BONVIN ajoute que sur les 7 CIS test on a doublé le nombre d'effets à laver. Il n'y a pas eu de rupture de la capacité opérationnelle, ce qui signifie que les stocks tampon sont relativement bien dimensionnés et peuvent même être augmentés. Les retours sont positifs. Le LCL BONVIN précise qu'en aucun cas ses services ont refusé des demandes de lavage puisque celles-ci ne passent plus par le système de validation. A partir du moment où un agent demande un lavage d'effets ensachés, la demande arrive directement en fiche de travail au Magasin Central et est traitée dans la journée. L'objectif est de pouvoir réapprovisionner les centres de secours dans les 24 à 48 heures. La moyenne d'approvisionnement il y a encore 2 ans était, notamment pour les CIS de classes 1 et 2, de 10 jours.

Le Dr DANGLLOT souhaite intervenir sur plusieurs sujets :

- les masques FFP3. Ceux-ci ne sont pas destinés à protéger les agents contre les toxiques, ils ne protègent que des particules en suspension. Ces masques ne devraient pas être portés plus de 20 minutes car ils nécessitent un effort respiratoire important lorsqu'ils sont portés correctement et que cet effort est épuisant. Il contribue à la fatigue des pompiers. Le masque FFP3 est porté généralement pendant et en fin de phase de déblai. Le Dr DANGLLOT suggère de remplacer ces masques par des masques ventilés. Ces derniers présentent de multiples avantages : ils protègent contre les fibres et les particules en suspension et contre les toxiques qui sont des particules beaucoup plus fines comme en particuliers les HAP. Ces masques faciaux doivent être adaptés au port du casque et possèdent une petite pompe qui permet de pomper l'air à travers le filtre qui peut être régulièrement changé. Les filtres sont en effet dotés d'indicateurs de perte de charge qui permettent de savoir quand le filtre doit être changé. Ces systèmes sont autonomes pendant environ 8 heures. Les batteries sont rechargeables. Les masques qui présentent une surpression d'air ventilé, sont agréables à porter et rafraîchissants. Le Dr DANGLLOT a préconisé le port de ces masques à des égoutiers qui travaillent dans des conditions très contaminantes, le résultat de l'utilisation massive de ceux-ci a permis d'apporter un confort très important au niveau de la respiration, la suppression des odeurs et la faculté de rafraîchir. De plus, ils permettent de tenir beaucoup plus longtemps à l'effort. Les masques ventilés représentent une véritable avancée en comparaison des masques FFP3.

- le nettoyage des combinaisons. Le Dr DANGLLOT se dit surpris car on ne peut pas évaluer le degré de pollution d'une combinaison. Il existe des molécules très dangereuses comme la fibre d'amiante. Lorsqu'on intervient dans un local qui contient de l'amiante, il peut y avoir des centaines de millions de fibres d'amiante libérées par l'incendie au moment de la montée en température, qui montent en panache au dessus de l'incendie et se sédimentent sur les pourtours de l'incendie dans les zones les plus froides. Toute l'assistance positionnée en périphérie de l'incendie est alors contaminée. Au cours d'un incendie, il y a 2 types de toxiques : les toxiques immédiats tels le CO<sub>2</sub>, le cyanure, le CO. Ces toxiques à court terme permettent une toxicité réversible c'est-à-dire qu'au bout d'un certain temps, en régime

normal, on récupère les fonctions pré-existantes. L'autre type de toxiques dites CMR, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ne permet pas de réversion. A chaque exposition, on est un peu plus pollué. Le risque est directement proportionnel à la pollution : plus on passe de temps au contact d'un CMR, plus le risque de cancer est élevé. Généralement, le temps d'attente pour développer un cancer est entre 10 et 40 ans pour les mésothéliomes par exemple, ce qui explique que les agents ne déclarent un cancer qu'à la retraite. Il est donc important de protéger le mieux possible les personnels de manière à maintenir le risque au niveau le plus bas. Il faut tenir compte du temps de contact, mais également la quantité de produit auquel les agents sont exposés. Le port d'une protection respiratoire diminue le risque, d'où l'importance d'en disposer.

Le Dr DANGLOT revient sur le nettoyage des combinaisons. Des techniques utilisées dans le domaine médical sont beaucoup plus efficaces que le lavage à l'eau comme celle du nettoyage au CO2 supercritique. Ce dernier est constitué de dioxyde de carbone, gaz qui a des propriétés particulières : au dessus de 75 bars et de 35°, il devient superfluide, c'est-à-dire qu'il n'est ni gazeux ni liquide. Ces propriétés font qu'il dissout toutes les pollutions de type aromatique liées à la combustion dans un incendie. Des machines, commercialisées, sont capables de prendre en charge des fournées de 40 kg toutes les heures et permettent de débarrasser totalement les combinaisons de toutes pollutions organiques. Le CO2 est recyclé, filtré et réutilisé. L'investissement pour la machine est onéreux mais le coût en CO2 est relativement limité. Le Dr DANGLOT ajoute que cette solution lui paraît tout à fait adaptée à l'équipement d'un SDIS et permettrait de nettoyer d'importantes quantités de tenues et réglerait la problématique des gants, car le CO2 passe à travers toutes les structures sans les mouiller et donc supprimerait la phase de séchage. A la sortie de la machine, les tenues sont propres et sèches et donc réutilisables.

- le contrôle de l'efficacité du nettoyage. Le Dr DANGLOT préconise de prendre des combinaisons au hasard (1/200 ou 300) et de pratiquer des analyses physico-chimiques sur la surface des tenues, gants, cagoules. Les mesures permettent d'évaluer la quantité de toxiques rémanents se trouvant à la surface des tenues et de connaître la qualité du nettoyage. Avec ces mesures, on obtient une idée plus précise de ce qu'il faut augmenter ou diminuer au niveau du nettoyage.

Le Dr DANGLOT conclut par la nécessité d'avoir une vision d'ensemble du processus.

Le MCL LECOEUVRE est en accord avec la plupart des informations communiquées par le Dr DANGLOT. Il ajoute que la notion de zonage est très importante, notamment avec la zone d'exclusion. Cette notion est récente et permet d'éviter les problèmes liés aux toxiques et à l'amiante.

Il note cependant la problématique de la fatigue plus importante avec le port de l'ARI qu'avec les masques FFP3. Une étude a été faite sur le déblai et le re-largage par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille sur 400 agents. Les résultats montrent que lorsqu'il y a présence de CO dans l'atmosphère, il y a des HAP, alors que lorsqu'il n'y en a pas, il n'y a également pas de HAP. Cette étude n'a pas été publiée. Le CO serait peut-être le marqueur pour le commandement, pour adapter la tenue du personnel notamment sur les déblais. Le MCL LECOEUVRE a eu connaissance du masque ventilé évoqué par le Dr DANGLOT, une étude va probablement être lancée sur ce matériel mais aussi sur l'encombrement des masques.

Il confirme la nécessité de la vérification aléatoire des effets de retour de lavage pour valider et contrôler la qualité du travail du prestataire. Le Groupement Logistique est sensibilisé sur ce sujet.

M. CARLUCCI précise que la formation de sensibilisation à la toxicité des fumées concerne bien le port de l'ARI pendant la phase déblai. Auparavant, les formations recommandaient le port de l'ARI au motif que les murs relarguent du CO2, les HAP et autres molécules n'étaient jusqu'alors pas pris en compte. Aujourd'hui, le seul outil de détection à disposition est le Quattro qui indique le monoxyde, l'hydrogène sulfuré, les gaz type méthane, propane et

sulfure d'hydrogène. On ne peut en aucun cas dire en formation, s'il n'y a pas de CO, cela signifie qu'il n'y a rien d'autre et que l'on peut se dispenser d'une protection respiratoire.

Le MCL LECOEUVRE indique qu'il s'agit d'une étude non publiée sur 400 personnes, qui peut être une piste.

Le LCL MAILLARD souligne que la note OPE et la vidéo rappellent le principe de zone d'exclusion qui a un double effet : d'abord adapter la protection des personnes dans la zone d'exclusion puis limiter le nombre de personnels exposés.

M. TETAERT rappelle que l'objet de ce CHSCT exceptionnel voulu par la CGT est la demande du retrait du brossage des effets. L'intervention du Dr DANGLOT, qui a contribué au rapport de la CNRACL, apporte des solutions. Elle montre que le brossage n'est pas une solution quand les effets doivent être mis dans les sacs hydrosolubles. Il ajoute que l'acquisition de machines CO2 supercritique résoudrait le problème de la laverie départementale qui piétine depuis 2 ans déjà. De plus, le port des masques ventilés constitue une solution complémentaire. L'enveloppe supplémentaire pourrait faciliter l'avancée du dossier.

M. TETAERT indique d'autre part que la 2ème vidéo montre que 2 DGI ont été rédigés, l'un à Roubaix, l'autre à Tourcoing et que ceux-ci ont été reclassés. Il trouve cela inadmissible d'autant qu'il n'y a pas eu d'enquête alors que le décret 85-603 stipule qu'une enquête doit être réalisée dans les 24 heures. Il ajoute que la CGT a demandé ce CHSCT exceptionnel le 28 décembre 2018, il se déroule aujourd'hui le 20 février 2019. La réglementation n'est pas respectée.

M. DOURS relève le problème récurrent des tenues TSI (ex SPF1). Celles-ci ne sont toujours pas prises en charge alors que la vidéo montre que les tenues sont contaminées. Or, ceux qui les ramènent à leur domicile contaminent également leur famille comme cela a pu être démontré lors de la gestion de la question de l'Eternit. M. DOURS insiste pour que les tenues TSI soient récupérées à la fin de l'intervention à l'instar des tenues de feu. Les machines CO2 supercritique pourraient aussi être utilisées pour le nettoyage des casques et régler le problème des gants et des cagoules.

M. GADAUT constate que le brossage est inutile et qu'il est nécessaire de redéfinir le mode opératoire notamment pour les zones d'exclusion. Il pense qu'un effort est à fournir sur la traçabilité des effets et demande à revoir rapidement la conception du sac hydrosoluble.

M. VERCOUTRE indique que le sujet de cette instance prendra fin quand la phase test sera généralisée. On s'interroge ici sur une problématique qui va s'arrêter dans 3 mois. La partie de la vidéo qui montre le brossage sera supprimée.

M. CABAYE pense que le SDIS du Nord a fortement progressé sur sa capacité à traiter ce sujet relativement récent. Tous les services concernés, médicaux, logistiques, centres de secours..., en lien avec les représentants du personnel ont oeuvré. Il pense qu'il est important de se référer aux actions du groupe de travail. Comme l'a rappelé M. VERCOUTRE, le groupe de travail démontre sa capacité à prendre en compte le sujet dans un esprit bienveillant et s'applique à trouver des solutions opérationnelles sans obérer la capacité opérationnelle des SP du SDIS du Nord. En tant qu' élu, M. CABAYE comprend qu'il faille protéger les agents dans leur quotidien mais pas au détriment de la capacité opérationnelle qui pour la majorité reste la priorité. La phase test permet de retenir des solutions et d'en écarter d'autres.

M. CABAYE souhaite que des points d'étape réguliers sur le sujet soient faits en CHSCT sans pour autant faire un CHSCT sur l'unique sujet de la toxicité des fumées d'incendie. Il ajoute qu'il ne faut pas occulter les autres aspects du métier qui peuvent également générer un danger pour l'agent. Il cite l'exemple des blessures lors de séances de sport qui

entraînent beaucoup de jours d'incapacité temporaire de travail, les entorses des chevilles et poignets en intervention lors du déroulement des tuyaux.

M. CABAYE félicite et remercie l'ensemble des acteurs qui participent à la question de la toxicité de fumées d'incendie. Ils sont sur la bonne voie pour trouver des solutions adaptées à moyen terme. Il reste néanmoins la problématique des fournisseurs, comme l'a mentionné le LCL BONVIN. Pour ces derniers, le sujet est récent et à n'en pas douter, ceux-ci vont adapter via leurs services de recherche et développement, leurs matériels et textiles. La région est en pointe sur le sujet notamment des textiles innovants.

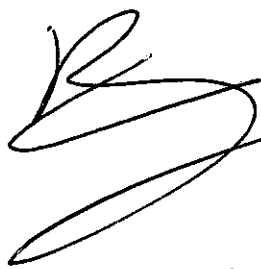
M. CATTELET constate que le sujet évolue en amont et en aval. Il est nécessaire également de le faire évoluer pendant les opérations. Il serait utile d'envisager la mise en place d'un officier de sécurité qui serait un conseiller technique du C.O.S. et aurait toute latitude de demander des renforts logistiques pour mettre en place sur les sites d'intervention des moyens pour les personnels soumis au danger des particules.

M. CATTELET attire l'attention des élus sur les personnels municipaux en charge du déblai des matériaux sur la voie publique qui ne sont pas alertés sur les dangers.

M. le Président remercie l'assemblée pour la qualité des échanges, indique que le groupe de travail est toujours en réflexion pour trouver des solutions amenées à évoluer en fonction des connaissances. Il rappelle que M. le Président LECERF est prêt à mettre les moyens nécessaires dès que des solutions efficaces seront trouvées. La santé des personnels du SDIS du Nord est un sujet particulièrement important pour les élus.

M. le Président lève la séance à 10h35.

Le SECRÉTAIRE  
ADMINISTRATIF



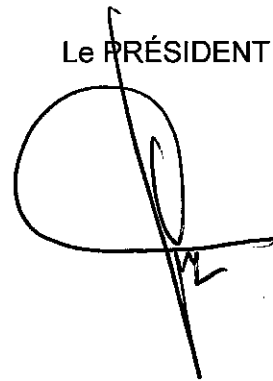
Mme Barbara LEROY  
LAIDEBEUR

Le SECRETAIRE



M. Grégory VERCOUTRE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN